



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

palais des Tuileries

Question écrite n° 52837

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication le sentiment du Gouvernement à propos de la création du comité national pour la reconstruction des Tuileries entre les pavillons de Marsan et de Flore. Cette reconstruction permettrait notamment une extension du musée du Louvre et du musée des Arts décoratifs qui sont à l'étroit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication à propos de la création du Comité national pour la reconstruction des Tuileries entre les pavillons de Marsan et de Flore, qui permettrait notamment une extension du musée du Louvre et du musée des Arts décoratifs, qui sont à l'étroit. La création d'un comité pour la reconstruction du palais des Tuileries, initiative privée, ainsi que les sondages d'opinion réalisés par la presse écrite à ce sujet, ont retenu toute l'attention du ministre de la culture et de la communication. Il est certain qu'au lendemain de l'incendie des Tuileries il aurait été possible de reconstruire le palais et que, si cet incendie s'était produit de nos jours, cette reconstruction serait ressentie comme une nécessité et une obligation. Il faut cependant se souvenir que en 1882, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, avait proposé aux assemblées le remplacement des vestiges du palais par un bâtiment plus modeste afin d'y transférer le musée du Luxembourg. La démolition fut votée, mais non la nouvelle construction. La représentation nationale avait tranché, une page d'histoire était tournée. Il peut paraître intellectuellement tentant de reconstituer l'état le plus complet de l'ensemble du Louvre, mais un tel projet présenterait des difficultés multiples. Depuis l'incendie, la configuration du palais du Louvre et du jardin des Tuileries a, en effet, considérablement changé. Les jonctions de l'ancien palais avec les pavillons de Flore et de Marsan ont été revêtues de façades monumentales, aujourd'hui classées monuments historiques. La perspective créée depuis la cour Napoléon jusqu'à l'arc de triomphe de l'Étoile, y compris son léger décalage par rapport au palais du Louvre, est devenue une caractéristique universellement connue du paysage parisien. Enfin, les aménagements de circulation et les jardins du Carrousel, tout récemment créés, seraient difficilement compatibles avec le bâtiment recréé. Par ailleurs, même si l'on admettait que les musées ont vocation à être indéfiniment agrandis et même si la reconstruction des Tuileries faisait l'objet d'une initiative et d'un financement privés, elle ne manquerait pas d'entraîner, tôt ou tard, des dépenses d'investissement et de fonctionnement considérables pour l'État, pour la Ville de Paris, dont dépend la voie de circulation souterraine située au pied de l'ancien palais, et pour l'établissement public du musée du Louvre, à qui est confiée la gestion du jardin des Tuileries. La mobilisation des moyens nécessaires pour assurer la conservation et la restauration des monuments religieux et civils ne permet guère d'envisager actuellement un tel projet.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52837

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9592

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1904